

Service du développement et des opérations
Direction de l'environnement et du développement durable
801, rue Brennan, 8^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
☎ 514 872-4604 📠 514 872-8146

Le 2 novembre 2011

Madame Nicole Lacelle
Secrétaire de la Commission
Office de consultation publique de Montréal
1550 Metcalfe
Montréal (Québec) H3A 1P3

Madame,

Nous avons grandement apprécié la qualité des échanges que nous avons eus lors de la rencontre du 20 octobre dernier. Cette dernière a été à l'image de nos rapports avec l'Office de consultation publique depuis le début de ce projet.

Nous avons pris connaissance des questions que nous adresse la Commission et il nous fait plaisir d'apporter les précisions demandées. Nous avons remarqué que la plupart de ces questions portent sur le Plan directeur de gestion des matières résiduelles. Celui-ci, rappelons-le, a été adopté à l'unanimité par les élus du conseil de l'agglomération et a fait l'objet d'audiences publiques devant la Commission d'agglomération.

Nous comprenons toutefois que pour le bénéfice de l'ensemble des citoyens, cette consultation représente une opportunité de présenter de nouveau les éléments du PDGMR.

Veuillez s'il vous plaît transmettre à la Commission nos réponses à leurs questions.

Question 1 - Quel sera le rythme d'implantation des infrastructures et qu'est-ce que cela implique en regard du nombre de camions qui devront circuler entre les différentes zones de l'île d'ici la mise en activité des quatre sites et une fois ceux-ci en fonction ?

Rythme d'implantation - Selon le scénario actuel, il est prévu que le déploiement des centres se fera en deux phases. Cette hypothèse s'appuie sur nos projections de l'évolution dans le temps des collectes sélectives. Ainsi :

- Dans une première phase, le centre de biométhanisation dans l'Est, les deux centres de compostage et le centre pilote de prétraitement seraient mis en opération.
- Dans une seconde phase, c'est-à-dire une fois que le centre de biométhanisation de l'Est approchera de sa pleine capacité, le deuxième centre de biométhanisation, situé au sud, serait mis en activité.

Circulation des camions à terme - Au chapitre de la provenance des matières, dans un premier temps, les résidus de tables collectés dans les secteurs Nord, Est et Sud seront acheminés et traités dans le centre de biométhanisation de l'Est. Remarquons que cela ne veut pas dire qu'il y aura pour autant plus de camions qu'annoncé. Le nombre de camions prévus au centre de biométhanisation de l'Est et qui a été pris en compte par l'étude d'impact sur la circulation locale, est celui qu'occasionnera un centre fonctionnant à pleine capacité, soit 60 000 tonnes par année. Il faut prévoir une augmentation progressive des camions, selon le niveau de participation des citoyens, jusqu'au maximum annoncé.

À la suite de la mise en activité du centre de biométhanisation du Sud, les résidus alimentaires recueillis à l'Est et au Nord continueront d'aller au centre de biométhanisation de l'Est et ceux recueillis au Sud iront à celui du Sud.

Circulation des camions actuellement - Jusqu'à ce que ces centres soient en activité, les résidus verts et alimentaires collectés sur l'île font l'objet de contrats de compostage à l'extérieur de l'île.

- Les résidus alimentaires sont transbordés à Montréal-Est.
- Les résidus verts sont transbordés au CESM.
- Les résidus mélangés (RA + RV) sont transbordés à Vaudreuil.

Question 2 - Les séquences de mise en œuvre des collectes locales sont-elles connues?

L'implantation graduelle, sur une base volontaire, de diverses collectes de matières organiques a débuté en 2008.

La situation à ce jour :

Résidus verts : 27 territoires (arrondissements et villes liées) sur 34 font l'objet d'une collecte. Le contrat actuel nous permet de traiter jusqu'à 20 000 tonnes de résidus verts.

Résidus verts et alimentaires mélangés : Cette collecte mixte s'applique à la zone Ouest-de-l'Île qui produit plus de RV que de RA. La quantité de RA produite dans ce secteur n'offre pas un volume suffisant pour faire de la biométhanisation une solution optimale. Le compostage des résidus mélangés a donc été retenu. Le contrat accordé le printemps dernier permet de traiter jusqu'à 15 000 tonnes. Actuellement, 4 des 15 territoires de cette zone effectuent une collecte de résidus mélangés.

Résidus alimentaires : Actuellement des projets pilotes de collecte sont en place dans divers territoires de la Zone Est. Pour répondre à ces projets émergents, nous avons un contrat qui nous permet de traiter 5 000 tonnes et de desservir 50 000 portes. L'offre de service est limitée, c'est pourquoi les centres seront requis pour traiter ces matières. À terme, ces collectes de résidus alimentaires auront le potentiel de desservir 480 000 portes.

Question 3 –À quel type de marché les composts envisagés dans chaque site s'adressent-t-ils ?

Comme cela se fait actuellement avec le compost produit au Complexe environnemental Saint-Michel, le compost produit dans les deux centres sera, entre autres, distribué aux citoyens. De plus, trois marchés sont visés : le marché de l'horticulture ornementale, celui de l'agriculture et celui de la restauration des sites dégradés. Une étude réalisée par la CMM conclut que, pour utiliser tout le compost qui sera produit par les villes de CMM, il faudrait utiliser 8 à 15 % des terres agricoles cultivées sur son territoire de la CMM. Il est donc réaliste de prévoir écouler le compost qui sera produit. Il faut tenir compte également des besoins en amendements de sol de différents espaces verts dont le Parc en voie d'aménagement au Complexe environnemental St-Michel.

Un contrat va d'ailleurs être prochainement octroyé pour effectuer une analyse du marché montréalais du compost.

Question 4 – En ce qui a trait aux extrants, en quoi est-il judicieux de sacrifier ce qui a le potentiel de devenir la meilleure qualité possible de compost, les RV, en les mélangeant aux RA (le site de Dorval, par exemple, situé là où l'on retrouve la plus grande quantité de résidus verts doit en même temps recevoir les résidus alimentaires du secteur) ?

Tout a été planifié pour obtenir un produit de grande qualité :

- un tri des matières à la source,
- des outils de collecte appropriés,
- des objectifs de qualité élevés pour le digestat (pré-compost).

Le compostage des résidus de table et de résidus verts mélangés donne un compost de bonne qualité, qui est conforme aux normes du Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Rappelons que ces dernières sont supérieures à celles qu'on trouve en Europe.

Il y a suffisamment de résidus verts générés dans le secteur ouest de l'île de Montréal pour y mélanger les résidus de tables issus de ce même secteur. Le compostage des résidus mélangés, verts et alimentaires, se fait couramment. On en trouve plusieurs exemples chez nos voisins ontariens. Entre autres, les villes d'Ottawa, Peel et Hamilton ont adopté cette approche. Le compost qu'ils produisent depuis plusieurs années est de bonne qualité et est utilisé à plusieurs fins, dont l'agriculture.

Question 5 – Si les matières des ICI sont appelées à compenser temporairement un déficit de tonnage de la collecte citoyenne, est-il prévu de leur en faire assumer les coûts?

Il est effectivement prévu que le traitement des matières organiques provenant des ICI amène un revenu.

Une étude est prévue prochainement pour mieux connaître les besoins des ICI et évaluer le potentiel de ce marché.

Question 6 - Le financement gouvernemental est-il conditionnel à une date butoir dans la mise en place des installations?

En février 2010 les gouvernements provincial et fédéral ont confirmé que le projet de l'agglomération de Montréal était admissible au programme de subvention pour un montant de 135 millions. La date pour finaliser une entente avec le gouvernement du Québec est septembre 2013. Les conditions d'application du programme fédéral font mention que les infrastructures doivent être opérationnelles en mars 2014. Cet aspect des conditions fait actuellement l'objet de discussions. Le gouvernement du Québec est tenu régulièrement informé de l'évolution du projet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Roger Lachance". The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

Roger Lachance, ing.
Directeur associé - Environnement